



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

air

Question écrite n° 100267

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de bien vouloir lui faire connaître le bilan 2005 de la qualité de l'air établi à partir des données recueillies par les associations agréées pour ce qui est des grandes agglomérations du département de la Loire.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au bilan 2005 de la qualité de l'air dans les grandes agglomérations du département de la Loire. La surveillance de la qualité de l'air dans le département de la Loire est assurée depuis douze ans par l'association AMPASEL. A cet effet, huit stations sont implantées sur les communes de Saint-Etienne, Roanne, Saint-Chamond, Firminy, Rive-de-Gier et Veauche afin de mesurer notamment les polluants dioxyde de soufre, oxydes d'azote, particules et ozone. Les concentrations en dioxyde de soufre, principal indicateur de la pollution d'origine industrielle, ont fortement diminué suite à la disparition des activités sidérurgiques dans la Loire, soit de 50 à 70 % en dix ans. En 2005, les normes réglementaires ont été respectées sur l'ensemble des sites surveillés, la valeur maximale relevée sur le site urbain de Saint-Etienne sud étant de 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. La problématique de la qualité de l'air dans le département de la Loire est essentiellement due au secteur des transports, en forte augmentation dans le bassin stéphanois. Les concentrations en dioxyde d'azote sont en légère baisse en zone urbaine, soit 10 % sur dix ans contre 20 % dans la plupart des agglomérations françaises. Dans ces zones, les objectifs de qualité ont été respectés en 2005, les valeurs annuelles variant entre 23 et 34 pg/m^3 . Par contre, à proximité des grands axes routiers, les niveaux ont été stables et l'objectif de qualité de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ a encore été dépassé en 2005 dans le bassin stéphanois, le long de l'axe autoroutier de l'A 47. Après plusieurs années de baisse successive, les valeurs observées pour les particules ont été stables en 2005 dans les agglomérations ligériennes soit entre 14 et 19 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en zone urbaine pour atteindre 22 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en site de trafic automobile, ce polluant étant constitué majoritairement de très fines particules (PM 2,5) considérées comme les plus nocives. Les objectifs de qualité et les valeurs cibles ont été respectés sur l'ensemble des sites urbains et trafic surveillés. Les mesures d'ozone en 2005 confirment la croissance progressive des niveaux de ce polluant sur le département de la Loire depuis cinq ans. Les valeurs cibles pour la protection de la santé et l'environnement ont été dépassées sur l'ensemble des stations de surveillance et le seuil d'information et de recommandations de la population en cas de pic de pollution a été dépassé trois jours sur l'agglomération stéphanoise. En 2006, l'association AMPASEL a engagé sur l'agglomération stéphanoise la mesure de nouveaux indicateurs concernant les métaux et les hydrocarbures aromatiques polycycliques.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100267

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7428

Réponse publiée le : 2 janvier 2007, page 109